

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 180 Vœu relatif au réseau de lecture publique à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'accès de tous les Parisiens à la lecture publique constitue l'une des principales priorités de la politique culturelle de la Ville de Paris depuis 2001 ;

Considérant qu'en ce sens, la Ville a investi 116 millions d'euros sur la période 2002 - 2014 pour la rénovation des bibliothèques et pour la construction de nouveaux équipements ;

Considérant que, depuis 2001, 35 bibliothèques ont été rénovées, 16 ont bénéficié de travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, que 7 nouvelles bibliothèques ont été livrées (François Truffaut 1er, Charlotte Delbo 2e, Marguerite Audoux 3e, Chaptal 9e, Marguerite Yourcenar 15e, Marguerite Duras et Louise Michel 20e) et que plusieurs autres verront le jour d'ici la fin de la mandature (Saint Lazare 10e, Porte Montmartre 18e, Vaclav Havel 18e) ainsi que la médiathèque des Halles début 2015 ;

Considérant que cet effort sans précédent s'est traduit par une augmentation des effectifs de 12,6% dans le réseau entre 2008 et 2010 ;

Considérant que cette politique ambitieuse a d'ores et déjà des effets bénéfiques sur l'activité des bibliothèques, le nombre de prêts étant en hausse de 15% depuis 2001 (14 millions en 2012) ;

Considérant que 7 bibliothèques auront été modernisées d'ici la fin de cette mandature, dont l'une des plus petites du réseau (Mortier- 20e) ;

Considérant que la modernisation des bibliothèques, quelle que soit leur taille a été accompagnée par le développement de nouveaux services aux usagers dans toute leur diversité (espaces multimédia, publics handicapés, actions culturelles pour tous les publics...) ;

Considérant que toutes les bibliothèques municipales de prêt ont pour vocation même à être ancrées dans un territoire et à développer des activités de proximité favorisant le lien social et l'animation socioculturelle locale (organisation d'expositions et de rencontres, lectures, conférences, bibliothèques hors les murs dans les jardins durant l'été...) ;

Considérant l'inquiétude exprimée quant au devenir des établissements les plus anciens ou les plus petits ;

Considérant le vœu présenté par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche demandant que la Ville s'engage à préserver les petits équipements de lecture publique et particulièrement les bibliothèques Hergé (19e) et Maurice Genevoix (18e) ;

Le Conseil de Paris, sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- poursuive son ambition pour la lecture publique, sa politique de modernisation des bibliothèques et de création de nouveaux équipements dans un souci d'équilibre sur le territoire parisien ;
- s'engage, dès lors que l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque est programmée, à apprécier l'offre de lecture publique locale de manière à préserver le dynamisme du réseau et à garantir son maillage territorial ;
- s'engage, plus particulièrement, à maintenir ouvertes les bibliothèques Maurice Genevoix (18^e), et Hergé (19e), pour lesquelles aucun projet de fermeture n'a été envisagé suite à l'ouverture de la médiathèque Vaclav Havel (18^e), prévue pour le premier semestre 2013.